



## VILLE DE SAINTE-ADELE

### À toutes les personnes intéressées DÉROGATIONS MINEURES

**AVIS public est donné** que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 18 juin 2018 à 20h**, dans la salle du conseil municipal, située au 1386 rue Dumouchel à Sainte-Adèle entendront les personnes ou organismes intéressés relativement aux demandes de dérogations mineures suivantes :

#### **NATURE ET EFFET DES DEMANDES**

##### **814, chemin Pierre-Péladeau**

- Permettre que le lot projeté numéro 1 ait une profondeur moyenne de 56,31 mètres alors que le règlement exige 60 mètres et que sa superficie soit de 2 000,02 mètres carrés alors que le règlement exige 2 500 mètres carrés
- Permettre que le lot projeté numéro 2 ait une profondeur de 41,68 mètres alors que le règlement exige 60 mètres et que sa superficie soit de 2 323 mètres carrés alors que le règlement exige 2 500 mètres carrés afin d'autoriser le remplacement du lot 2 233 785 du Cadastre du Québec;

##### **Lot 5 065 797 (chemin de la Doncaster)**

Permettre que le lot 5 065 797 du cadastre du Québec :

- ait une largeur minimum de 42,47 mètres au chemin Doncaster alors que le règlement exige 50 mètres ;
- ait une largeur moyenne minimum de 46,50 mètres alors que le règlement exige 50 mètres ;
- ait une profondeur moyenne minimum de 58,50 mètres alors que le règlement exige 60 mètres minimum;
- ait une superficie de 2 717,6 mètres alors que le règlement exige une superficie minimum de 5 000 mètres carrés afin de régulariser les dimensions dit lot.

##### **2775, rue des Perdreaux**

Permettre qu'une clôture ait une hauteur de 1,83 mètres dans la cour avant sur la ligne latérale de l'immeuble alors que le règlement limite la hauteur à 1,25 mètre dans la cour avant afin d'ériger une clôture sur la ligne latérale du lot 5 015 693 du cadastre du Québec;

##### **Lot 3 889 978 (rue Saint-Joseph)**

Permettre qu'une allée d'accès soit située à 0,30 mètre d'un bâtiment principal alors que le règlement exige 1 mètre et à 0,50 mètre de la limite latérale droite alors que le règlement exige 1 mètre pour l'immeuble identifié comme étant le lot 3 889 978 du cadastre du Québec afin de permettre la construction d'un bâtiment principal sur le lot;

##### **Lot 5 793 948 (chemin des Hauteurs)**

Permettre que la pente longitudinale d'une allée d'accès soit de 15 % sur une distance de 131 mètres alors que le règlement limite une telle pente à 12 % afin d'autoriser la construction d'une allée d'accès à l'intérieur d'un projet intégré d'habitation sur le lot 5 793 948 du cadastre du Québec;

##### **4100, boulevard de Sainte-Adèle**

Permettre qu'une enseigne identifiant un commerce ait une superficie de 1,49 mètre carré alors que le règlement limite sa superficie à 0,8 mètre carré afin de permettre l'installation d'une enseigne sur poteau vers la limite avant de propriété sur le boulevard de Sainte-Adèle;

##### **1465, rue des Copains**

Permettre que le bâtiment principal soit situé à 7,13 mètres de la limite arrière de propriété alors que le règlement exige 8 mètres afin de régulariser la localisation du bâtiment principal existant;

##### **2755 à 2759, rue Bellevue**

Permettre que l'espace de stationnement hors rue empiète de 60 % dans l'espace intérieur délimité par le prolongement des lignes formées par les murs latéraux du bâtiment principal jusqu'à la ligne avant de terrain alors que le règlement limite un tel empiètement à 50 % afin de pouvoir construire l'espace de stationnement hors rue desservant l'immeuble;

##### **Lot 5 066 057 (chemin des Hauteurs)**

Permettre que la pente naturelle moyenne d'un lot projeté soit de 36 % alors que le règlement limite une telle pente à 30 % afin de permettre la subdivision du lot 5 066 057 du cadastre du Québec ayant front sur le chemin des Hauteurs;

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Les documents qui y sont mentionnés peuvent être consultés au Service de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

**Fait à Sainte-Adèle, le 30 mai 2018**

Le greffier adjoint,

Yan Senneville, OMA